

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-255 du 3 Juillet 1986

portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1986 de la Province et des Districts de l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes provinciales, leur Code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU La loi organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création organisation, attributions et fonctionnement des organes locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs organes Exécutifs ;
- VU Le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 86-002 du 26 Février 1986 portant Loi des Finances pour la Gestion 1986 ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Juin 1986 ;

D E C R E T :

Article 1er..- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1986 de la Province de l'ATLANTIQUE et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

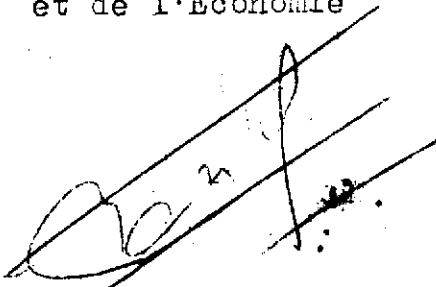
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 JUILLET 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie


Ampliations : PR 8 SA/CC/PREF 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MFE 15 MISPA/
DATA 6 Ministères 15 SGEN 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DB-
DCOF 10 SOLDE-TRESOR-DI 15 DATA-MFE 2 PROVINCE ET DISTRICTS 15 DAT 2
DGCT 1 GDE CHANC 1 UNB-FASJEP 4 BN 2 DAN 2 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'ATLANTIQUE

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE CENT DOUZE MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT FRANCS 412 754 437

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS
TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE
NEUF FRANCS152 391 569

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE CENT MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT FRANCS 412 754 437

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS
TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE CINQ CENT
SOIXANTE NEUF FRANCS 152 391 569

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE CENT SEIZE MILLIONS HUIT CENT
DOUZE MILLE QUATRE CENTS FRANCS 416 812 400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT QUARANTE DEUX MILLIONS TROIS
CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS 142 315 487

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE CENT SEIZE MILLIONS HUIT CENT
DOUZE MILLE QUATRE CENTS FRANCS 416 812 400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT QUARANTE DEUX MILLIONS
TROIS CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT
FRANCS 142 315 487

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS
TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT DIX SEPT FRANCS 184 374 397

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS CENT
QUATRE VINGT DOUZE MILLE NEUF CENT VINGT CINQ FRANCS 33 192 925

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS
TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT DIX SEPT FRANCS 184 374 397

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS CENT QUATRE
VINGT DOUZE MILLE NEUF CENT VINGT CINQ FRANCS 33 192 925

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTE SEPT MILLIONS CINQUANTE SEPT
MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS FRANCS 137 057 343

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS DEUX CENT
SIX MILLE CINQ CENT VINGT FRANCS 49 206 520

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TRENTE SEPT MILLIONS CINQUANTE
SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS FRANCS 137 057 343

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS DEUX CENT
SIX MILLE CINQ CENT VINGT FRANCS 49 206 520

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT SIX MILLIONS CENT SOIXANTE
QUINZE MILLE FRANCS 126 175 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS SOIXANTE
CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE SIX FRANCS 32 065 246

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT SIX MILLIONS CENT SOIXANTE
QUINZE MILLE FRANCS 126 175 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS SOIXANTE
CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE SIX FRANCS 32 065 246

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT VINGT CINQ MILLIONS NEUF
CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS 225 980 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE SEPT MILLIONS CENT QUATRE
VINGT DIX NEUF MILLE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS 67 199 764

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT VINGT CINQ MILLIONS NEUF
CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS 225 980 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE SEPT MILLIONS CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUATRE
FRANCS 67 199 764

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS
DEUX CENT MILLE FRANCS 290 200 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE VINGT HUIT MILLIONS
DEUX CENT ONZE MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS 88 211 330

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX
MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS 290 200 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE VINGT HUIT MILLIONS
DEUX CENT ONZE MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS 88 211 330

DISTRICT RURAL D'ALLADA

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT
DIX NEUF MILLE SEPT CENT DIX HUIT FRANCS 68 519 718

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DEUX
CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT TRENTE HUIT
FRANCS 24 274 738

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE HUIT MILLIONS CINQ
CENT DIX MILLE SEPT CENT HUIT FRANCS 68 519 718

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DEUX
CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT TRENTE HUIT
FRANCS 24 274 738

DISTRICT LACUSTRE DE SO-AVA

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS NEUF CENT TRENTE
TROIS MILLE CENT TROIS FRANCS 30 933 103

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS SEPT TRENTE
DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS 6 732 198

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS NEUF CENT
TRENTE TROIS MILLE CENT TROIS FRANCS 30 933 103

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS SEPT CENT TRENTE
DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS 6 732 198

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT
TRENTE SIX MILLEQUATRE CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 43 336 454

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SIX CENT UN
MILLE DEUX CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 14 601 255

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS TROIS
CENT TRENTE SIX MILLEQUATRE CENT CINQUANTE QUATRE
FRANCS 43 336 454

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SIX
CENT UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 14 601 255

DISTRICT RURAL DE TOFFO

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS 30 750 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS TROIS CENT
TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS ... 6 331 964

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS 30 750 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS TROIS CENT
TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS 6 331 964

DISTRICT RURAL DE ZE

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS
CINQ CENT CINQUANTE MILLE TROIS CENT UN FRANCS 43 550 301

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE
CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE
ET UN FRANCS 16 478 761

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS
CINQ CENT CINQUANTE MILLE TROIS CENT UN FRANCS 43 550 301

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE DIX HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN FRANCS 16 478 761

DISTRICT RURAL DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT CINQ MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS FRANCS 29 985 833

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE CENT TRENTE NEUF FRANCS 4 879 139

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT CINQ MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS FRANCS 29 985 833

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE CENT TRENTE NEUF FRANCS 4 879 139

DISTRICT RURAL DE TORI-BOSSITO

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLION SIX CENT
QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENTS FRANCS 18 696 800

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLIONS SIX CENT
QUATRE VINGT QUATRE MILLE CENT DOUZE FRANCS 1 684 112

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS SIX CENT
QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENTS FRANCS 18 696 800

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT QUATRE
VINGT QUATRE MILLE CENT DOUZE FRANCS 1 684 112

.../...

DISTRICT RURAL D'ABOMEY-CALAVI

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS HUIT

CENT TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT

DOUZE FRANCS 49 831 392

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS QUATRE

CENT MILLE FRANCS 15 400 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS HUIT

CENT TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT

DOUZE FRANCS 49 831 392

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS QUATRE

CENT MILLE FRANCS 15 400 000